

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,  
Le quinze mars, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOT, FRAUX.

Date de convocation

9 mars 2023

A l'exception de : Madame MANENT.  
Monsieur BEAUREPAIRE qui a donné pouvoir à Monsieur DONNE.  
Monsieur RAHER qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.  
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.  
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame TESSON.  
Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Date du  
Conseil Municipal

15 MARS 2023

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAUCHY est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents --- 27

Votants ----- 32

### 3/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – MINI-GOLF DE PORNICHET – SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

RAPPORTEUR : Monsieur DAGUIZE, conseiller municipal délégué

#### EXPOSE :

La Ville de Pornichet possède un ensemble immobilier destiné à la pratique du mini-golf situé avenue Porson à Pornichet, au cœur d'un espace boisé attenant au jardin de l'hôtel de Ville.

La Ville de Pornichet a confié la gestion et l'exploitation du mini-golf à la société Loisirs Sports Evénements par le biais d'une convention de délégation de service public arrivant à échéance le 31 décembre 2023.

Dans ce contexte, avant que le Conseil Municipal ne se prononce sur le mode de portage pour la gestion et l'exploitation du mini-golf de Pornichet, il est préalablement nécessaire de consulter la Commission Consultative des Services Publics Locaux afin qu'elle rende un avis conformément aux dispositions combinées des articles L1411-4 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

Cette Commission doit être saisie par voie de délibération, s'agissant d'une compétence relevant de l'assemblée délibérante.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

21 MARS 2023

Publié le :  
22 MARS 2023

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR



DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-4 et L1413-1,  
 ⇒ Considérant que la CCSPL doit être saisie par voie de délibération, s'agissant d'une compétence relevant de l'assemblée délibérante,  
 ⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 8 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux afin qu'elle émette un avis sur le mode de gestion du mini-golf, conformément aux articles L1411-4 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales.
- Donne mandat à Monsieur le Maire afin d'assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR



Le secrétaire de séance,

Stéphane CAUCHY



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET  
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB\_23\_03\_03**  
Objet : **3. Délegation de service public – Mini-golf de Pornichet – Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2023-03-15 00:00:00+01  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 1.2.5 - autres actes (rapports annuels, commission de DSP)  
Identifiant unique : 044-214401325-20230315-DELIB\_23\_03\_03-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 044-214401325-20230315-DELIB_23_03_03-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 3_DSP mini-golf_saisine CCSPL.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230315-DELIB_23_03_03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	113.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 mars 2023 à 16h22min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 mars 2023 à 16h22min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mars 2023 à 16h22min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mars 2023 à 16h33min05s	Reçu par le MI le 2023-03-21